

AIDE MÉMOIRE

TRIPLE ÉVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE ET AUTORISATION DE LA PERSONNE MANDATÉE

Le **dépôt d'un projet de recherche** pour les fins de la triple évaluation (scientifique, éthique et de convenance) se fait par l'intermédiaire de la plateforme Web **Nagano**.

Suite à sa réception, un membre du bureau de l'évaluation des projets de recherche sera attribué à votre dossier et coordonnera les démarches se rapportant à son évaluation au CCSMTL.

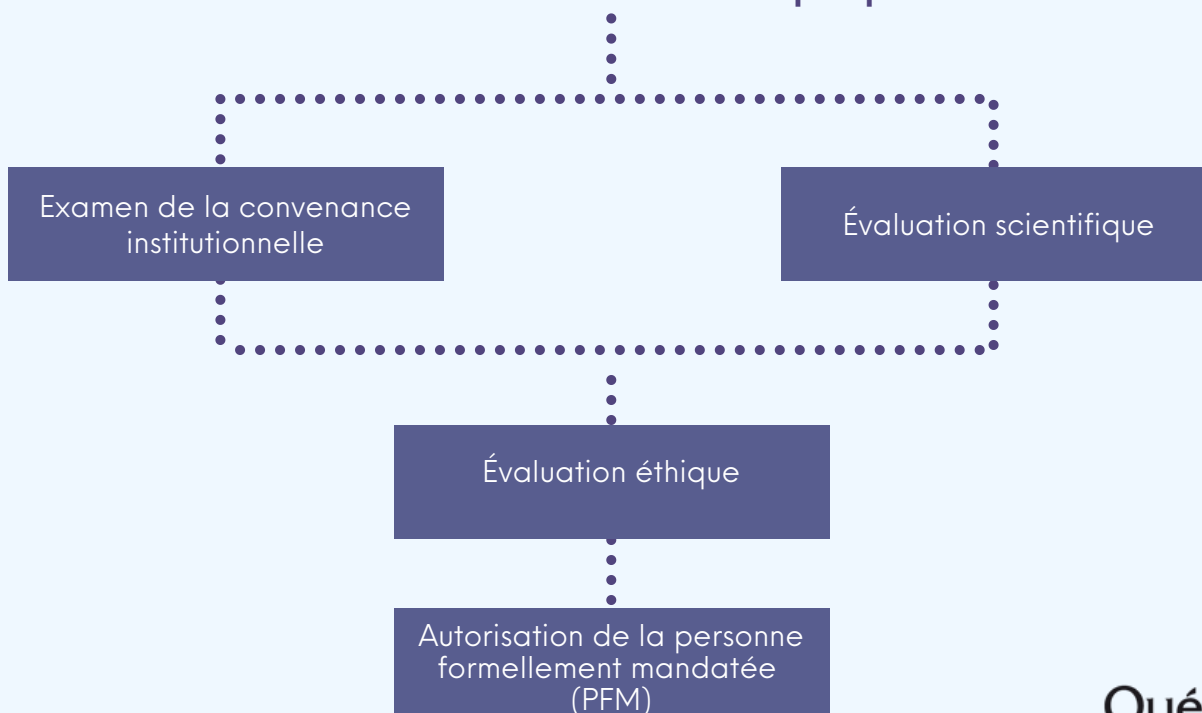
Les dates de tombées pour déposer un projet pour les fins de cette triple évaluation sont de rigueur et doivent être respectées. Elles sont indiquées sur les pages Web des CÉR dédiés (voir les liens ci-bas).

De plus, le dossier déposé doit être complet afin que le projet de recherche puisse être évalué dans les meilleurs délais.



LA TRIPLE ÉVALUATION

Dépôt d'un projet au Bureau d'évaluation des projets



L'ÉVALUATION DE LA CONVENANCE INSTITUTIONNELLE



Objectif : examiner le caractère approprié de la mise en œuvre du projet dans l'établissement, plus particulièrement :

- l'impact de la réalisation du projet compte tenu des autres activités de recherche en cours dans l'établissement, considérant que l'établissement souhaite éviter une sursollicitation de ses usagers;
- la disponibilité des installations, des équipements et des ressources humaines de l'établissement que le projet exige;
- l'adéquation entre l'environnement de recherche local et le projet proposé;
- les aspects contractuels et financiers du projet;
- les modalités de la gestion des médicaments, le cas échéant;
- la possibilité d'un arrimage entre le projet de recherche et les orientations de l'établissement;
- les incidences de la contribution de l'établissement à une banque de données et/ou de matériel biologique constituée à des fins de recherche, si c'est le cas.

Qui : les répondants des milieux ou directions ciblées par le projet.

L'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE



Objectif : évaluer la validité scientifique du projet de recherche

Qui : un comité de pairs reconnu, tel :

- un comité scientifique d'un établissement disposant d'un centre de recherche subventionné par un organisme subventionnaire québécois ou fédéral;
- un comité scientifique d'un organisme subventionnaire reconnu par un des fonds de recherche du Québec;
- un comité scientifique d'une université;
- un comité scientifique d'un organisme reconnu dans un pays membre de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (ex. : INSERM, NIH).



L'ÉVALUATION ÉTHIQUE

Objectifs :

- évaluer l'éthicité des projets de recherche impliquant des êtres humains (incluant les recherches sur dossier);
- veiller à la dignité, à la sécurité et au bien-être des participants à la recherche et assurer le respect de leurs droits.

Qui : l'un des quatre CÉR du CCSMTL ou un CÉR du RSSS (projets multicentriques externes)

AIDE MÉMOIRE | TRIPLE ÉVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE ET AUTORISATION DE LA PERSONNE MANDATÉE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES CÉR :

- évaluer, approuver, modifier, refuser ou interrompre tout projet de recherche qui relève de son autorité;
- promouvoir les principes éthiques auprès des chercheurs et des autres acteurs impliqués dans des activités de recherche ainsi qu'auprès des membres de leur comité;
- assurer un suivi continu, passif et actif, des projets.

NOTA BENE :

Un projet de recherche ne peut débuter avant que la personne formellement mandatée du CCSMTL n'ait donné par écrit son autorisation.

Pour demander une autorisation de réalisation d'un projet de recherche au CCSMTL : autorisation.pfm.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

AUTORISATION DE LA PERSONNE FORMELLEMENT MANDATÉE (PFM) :

Avant d'autoriser qu'un projet de recherche se déroule au CCSMTL, la PFM doit s'assurer que celui-ci a fait l'objet :

- d'une évaluation scientifique positive;
- d'une évaluation éthique résultant en une approbation finale et;
- d'un examen de la convenance institutionnelle favorable au projet.



DES CÉR DÉDIÉS POUR MIEUX VOUS RÉPONDRE :

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE EN DÉPENDANCES, INÉGALITÉS SOCIALES ET SANTÉ PUBLIQUE (DIS)

- Déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme (DI-TSA)
- Dépendances
- Inégalités sociales
- Santé publique
- Sciences de la vie

Page Web : ccsmtl-mission-universitaire.ca/fr/cer-dependances-inegalites-sociales-sante-publique

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE VIEILLISSEMENT ET NEUROIMAGERIE

- Vieillissement et neuroimagerie

Page Web : ccsmtl-mission-universitaire.ca/fr/cer-vieillissement-et-neuroimagerie

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE JEUNES EN DIFFICULTÉ

- Jeunesse et familles
- Protection de la Jeunesse
- Jeunes contrevenants

Page Web : ccsmtl-mission-universitaire.ca/fr/cer-jeunes-en-difficulte

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE EN RÉADAPTATION ET EN DÉFICIENCE PHYSIQUE

- Participation sociale et situation de handicap
- Réadaptation physique, motrice et sensorielle
- Déficience physique

Page Web : ccsmtl-mission-universitaire.ca/fr/cer-readaptation-etablissements-du-CRIR

En leur qualité de comités désignés par le ministre aux termes de l'article 21 du Code civil du Québec, le mandat des CÉR du CCSMTL s'étend aux projets de recherche visant des mineurs ou des majeurs inaptes.



Pour toute question se rapportant à la triple évaluation de votre projet de recherche ou à l'autorisation de la personne formellement mandatée, veuillez contacter :

Me Anik Nolet,
Conseillère cadre en éthique de la recherche
anik.nolet.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

